

LE JOUR, 1951
13 Novembre 1951

REMARQUES SUR LA SITUATION EN PROCHE-ORIENT

Dans leurs notes successives aux pays de la Ligue arabe, les quatre puissances ont parlé les unes du Proche-Orient, les autres du Moyen-Orient ; et tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

C'est une pénible confusion qui persiste. On s'en accommoderait si, pour aboutir, il n'importait pas de sortir de la nuit. Mais, dès l'instant qu'il s'agit d'un commandement commun, il est essentiel de connaître les limites du Proche-Orient et celles du Moyen-Orient. Qu'entend-on par l'un et par l'autre ?

La réalité historique et logique met le Proche-Orient en Méditerranée orientale, entre l'Égypte et la Grèce, entre l'Afrique, l'Asie et l'Europe. Quant au Moyen-Orient, il trouve son climat naturel dans la mer d'Oman (ou mer des Indes) et le golfe persique, et dans un hinterland qui va jusqu'à la mer Caspienne.

On ne s'étonnera pas que nous soyons curieux de savoir ce que nous aurons à défendre ensemble ; et dans quelles conditions il faudra le défendre. Car, à travers les difficultés d'aujourd'hui, l'heure d'organiser la défense commune viendra.

Les « informations » données par la dernière note des « quatre » éclairent dans une large mesure le tableau. On ne pourrait pas dire qu'elle l'éclaire tout à fait ; Mais depuis la première note et la seconde, le progrès est considérable. L'indépendance nationale et la souveraineté des Etats « seront rigoureusement sauvegardées » ; les convention d'armistice avec Israël ne sont affectées d'aucune manière, de même que la déclaration tripartite de mai 1950, signée par les Gouvernements américain, britannique et français. Enfin, « l'entrée des troupes placées sous le commandement commun dans les territoires qui s'associeront à la défense commune, ou leurs déplacements à l'intérieur du territoire, ne seront effectués qu'avec l'accord de l'Etat ou des Etats intéressés... »

On ne saurait nier qu'un grand pas a été fait. Si l'Égypte n'avait pas ses difficultés avec l'Angleterre, on peut affirmer qu'elle ne refuserait pas la conversation. Mais l'Égypte a des difficultés propres à elle, qui affecte, l'une, la zone du canal de Suez et l'autre, le Soudan. L'Égypte a-t-elle intérêt à subordonner toute la défense commune ? Quand l'Angleterre et la France consentent à avoir des forces américaines sur leur territoire, l'Égypte peut-elle refuser une défense collective sur le canal de Suez ?

Encore une fois contrairement à ce qu'a pu dire récemment un homme d'Etat arabe, s'expliquer sur ce point ne peut pas affaiblir la position de l'Égypte ; c'est au contraire faciliter le dénouement de la crise. Si une solidarité morale existe entre les pays de la Ligue, il est capital que cette solidarité permette l'expression de l'opinion de chacun ; on ne doit pas se laisser aller non plus à un état d'égarement collectif.

Si la Syrie se mettait à réclamer dans les circonstances présentes le sandjak d'Alexandrette, l'Égypte se solidariserait-elle jusqu'à l'aveuglement avec elle ?

La franchise aujourd'hui s'impose dans l'intérêt de tous. Il ne s'agit plus de se contenter d'une rhétorique sans avenir. Chaque temps a ses possibilités comme chaque temps a ses nécessités.

Le devoir éclatant des partenaires de l'Égypte dans la Ligue est de vouloir pour elle ce qu'ils jugent bon pour eux-mêmes : « ton prochain comme toi-même ». Ils ne manquent en rien à l'Égypte en demandant une défense efficace pour tous.

La menace de l'Égypte de renoncer, pour sa part, à la défense collective interarabe et de quitter la Ligue si elle n'est pas satisfaite, ne doit pas ressembler à un diktat. La Jordanie a pu récemment refuser de s'associer à la défense collective interarabe sans provoquer pour cela la mauvaise humeur de l'Égypte.

Le Liban qui est de tous les amis de l'Égypte le plus ancien, est sans doute redevable à l'Égypte d'un service éminent rendu en 1943. Le Liban a bonne mémoire et il n'a jamais manqué, quoiqu'on dise, à un devoir de reconnaissance. Le Liban apporte et apportera toujours à l'Égypte son concours le plus fraternel ; mais cela ne veut pas dire qu'il puisse renoncer, pour montrer sa gratitude, à sa faculté de discernement, à son jugement, à son libre arbitre. On ne peut pas demander cela à un homme sans violence ; à plus forte raison à un peuple.

L'Égypte entend user de tous les moyens et arriver au pire, au besoin, pour vider sa querelle cependant qu'une menace terrible pèse sur le monde. Nous disons nous autres que les partenaires de l'Égypte à la Ligue ont l'obligation, pour l'amour de l'Égypte elle-même, de considérer le problème sous son aspect mondial.

Il faut, pour ce qui est du Canal, se placer sur le terrain des nations qui utilisent le plus le principal raccourci de l'univers. Ce n'est pas la flotte marchande de l'Égypte qui fait le trafic du canal de Suez.

Un égyptien de qualité se lamentait l'autre jour sur le fait que le canal de Suez faisait, injustement, de si graves ennuis à l'Égypte. Ce pacha oubliait que l'Angleterre fit de tout pour empêcher que le Canal fût percé. Elle y voyait une cause d'immixtion internationale inévitable. Et la vérité est que c'était vraiment l'intérêt de l'univers que le Canal fût ouvert. A son inauguration, le Khédive Ismaïl ne manqua pas de convier l'univers.

Il faut élargir le débat sur le Canal et le trancher par la défense commune. C'est la seule issue. Il y a dans tous les pays arabes des hommes sages pour en juger ainsi. Pour ce qui est du Soudan, c'est une autre histoire. C'est devant les Nations-Unies que l'Égypte aurait intérêt à porter, in extrémis, la question du Soudan. Cette question, si on y réfléchit un peu, n'a rien d'insoluble.

Le roi d'Égypte régnant sur le Soudan, on peut concevoir pour ce pays un régime intérieur de très grande élasticité.

Mais, ce qui presse le plus à cette heure, c'est bien la défense commune pour la sauvegarde de la paix.